Niveau(x) d'enseignement: 7
Centre d'intérêt: 100

Numéro EDUQ : 9370927

Association des syndicats de professionnelles et de professionnels de collège du Québec.

L'enseignement collégial québécois : mémoire présenté à la Commission de l'éducation le 1er octobre 1992 / Association des syndicats de professionnelles et de professionnels de collège du Québec. -- [Québec (Province)] : L'Association, [1992?].
33 f. ; 28 cm + résumé (7 f. ; 28 cm).

Titre de la couv.

Descripteur(s): Enseignement collégial * Formation fondamentale * Services aux étudiants * Education des adultes * Mémoire * Collégial (Ordre d'enseignement)

Dans son mémoire, l'Association réaffirme la nécessité de l'existence de l'enseignement collégial et convient de mettre l'accent sur le rôle qu'on entend donner aux collèges et sur les moyens qu'on entend mettre à leur disposition. Elle aborde des questions comme la formation fondamentale, les services aux étudiants, l'éducation des adultes, les maux qui affligent le cégep, les objectifs de formation et les services professionnels. Des recommandations suivent l'étude de chaque question.

Type de document:

9370927-A

ASSOCIATION DES SYNDICATS DE PROFESSIONNELLES ET DE PROFESSIONNELS
DE COLLÈGE DU QUÉBEC

L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL QUÉBÉCOIS

M É M O I R E

PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION

LE 1ER OCTOBRE 1992

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

1 - LA FORMATION GÉNÉRALE 3

1.1- La formation fondamentale 3

1.2- La formation générale 4

1.3- La formation préuniversitaire 6

1.4- La formation technique 6

RECOMMANDATIONS 10

2 - LES SERVICES AUX ÉTUDIANTS 11

RECOMMANDATIONS 15

3 - L'ÉDUCATION DES ADULTES 16

3.1- La formation technique 17

3.2- Formation sur mesure 18

3.3- Reconnaissance des acquis 19

3.4- Financement 21

RECOMMANDATIONS 21

4 - LES MAUX QUI AFFLIGENT LE CÉGEP 23

4.1- Le difficile apprentissage de la langue 23

4.2- Le travail rémunéré et les études 23

4.3- Les échecs et les abandons 25

4.4- Le sous-financement 26

RECOMMANDATIONS 28

5 - LES OBJECTIFS DE FORMATION ET LES SERVICES PROFESSIONNELS 29

RECOMMANDATION 31

CONCLUSION 32

INTRODUCTION

Faut-il remettre en question l'avenir de l'enseignement collégial?

Le réseau collégial célébrera bientôt ses 25 années d'existence. Ce réseau a vu le jour lors d'une période de remises en question et de chambardements dans la société québécoise, soit les années '68.

La création de ce réseau avait pour but une démocratisation de l'enseignement en permettant aux jeunes de tous les milieux et particulièrement aux filles d'avoir accès à l'éducation. Elle permettait également de mettre de l'ordre dans les structures scolaires assez incohérentes à l'époque, rappelons-nous. L'avènement des collèges a permis d'unifier le système scolaire de l'école élémentaire à l'université. La création des collèges avait également pour but de revaloriser l'enseignement technique afin de répondre aux besoins de la société confrontée à de grands changements technologiques. Cette revalorisation du secteur technique devait se faire aussi par la cohabitation avec le secteur général et la mise en commun d'une formation générale.

Ce concept du collège d'enseignement général et professionnel est original. Il est unique en Amérique du Nord. Comme ce qui est unique et original, il est plus que d'autres soumis à la critique en ce qu'il prolongerait indûment la durée des études, en ce qu'il dispenserait un enseignement qui pourrait se donner dans d'autres réseaux, par exemple.

Ces dernières années, les médias l'ont mis sur la sellette. On a même établi des "palmarès" à l'aide de systèmes d'évaluation qui n'avaient rien de scientifiques et qui étaient loin de prendre en compte l'ensemble de la réalité du cégep.

Des questionnements ont surgi de toute part, entre autres, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. Ces questionnements soulèvent des problèmes réels: pauvreté de la langue écrite des diplômées et diplômés, échecs et abandons, désaffection du secteur technique, sous-financement...

Faut-il alors "jeter le bébé avec l'eau du bain"? Nous croyons que non. Les acquis de la société québécoise dus à l'avènement des cégeps sont considérables en termes de scolarisation, d'accessibilité d'une grande partie des jeunes, et des filles, à des études supérieures.

Les cégeps constituent des foyers de culture disséminés à travers les diverses régions de la province de même que des leviers sociaux économiques par leur présence dans les milieux industriels.

Que l'on veuille réviser des structures de programmes, des modes de financement, que l'on rajuste le tir, très bien. Mais que l'on remette en cause l'existence même des collèges, NON.

Nous pourrions prétendre que les collèges ne représentent plus un besoin pour la société actuelle. Il est vrai que la clientèle à desservir est très différente de celle des années '70. Que l'on pense seulement au plus grand nombre de femmes fréquentant les collèges, à l'accroissement de la clientèle provenant des différentes ethnies, à l'augmentation de la clientèle adulte fréquentant le secteur régulier, aux problèmes engendrés par le contexte social et économique actuel. Oui, le profil de l'étudiante et de l'étudiant fréquentant le cégep a changé mais les besoins demeurent. Si les problèmes sont nombreux, les collèges n'en sont pas la cause. Il est important de voir quel rôle on entend donner au collège et quels moyens on entend mettre à leur disposition.

1 - LA FORMATION COLLÉGIALE

Les cégeps étant issus du mariage entre les collèges classiques et les instituts techniques, il fallait bien y retrouver les grands objectifs de formation prônés par ces institutions à l'origine bien différentes.

Pour leur part, les collèges classiques privilégiaient l'acquisition de connaissances dans les disciplines les plus variées afin d'assurer une bonne formation générale dite de base. De plus, ils étaient presque les seuls à garantir l'accès aux études supérieures. Par contre, les écoles techniques avaient pour objectif de dispenser un enseignement plus pointu répondant davantage aux bescins du marché du travail.

Si nous ajoutons à tout cela les préoccupations humanistes des années '70 pour faire des collèges un milieu de vie afin de favoriser l'intégration de ces différents apprentissages, il n'en fallait pas plus pour parler de formation fondamentale.

L'attente est grande: favoriser dans tout apprentissage la formation globale de l'individu, assurer à l'instar des collèges classiques une bonne formation générale et ce, indifféremment du fait que l'étudiante ou l'étudiant se destine vers des études universitaires ou vers le marché du travail. Le défi est de taille.

1.1 - La formation fondamentale

La formation collégiale doit répondre aux exigences d'une société en transformation. Cette société réclame de ses actrices et acteurs une capacité d'adaptation constante. Cette capacité d'adaptation est intimement liée aux acquis intellectuels et surtout à ceux découlant du développement intégral de la personne; acquis à travers lesquels

l'individu devra puiser afin de s'acquitter de l'ensemble des responsabilités auxquelles il devra faire face.

Afin de favoriser le développement de ce type d'habiletés, le réseau collégial peut et doit insister, conformément à sa vocation d'éducateur, sur la formation fondamentale de l'individu. Nous entendons par "formation fondamentale" toute formation contribuant au développement intégral de la personne, dans toutes ses dimensions, physique, psychologique, intellectuelle, spirituelle, sociale, politique, éthique, etc.

Cet objectif de développement intellectuel et personnel doit chapeauter l'ensemble de la mission pédagogique et éducative du collège. Il doit, de plus, être l'objectif fondamental de tout apprentissage, il est le lot de tous les cours et programmes dispensés. C'est pourquoi, il ne faut pas confondre formation fondamentale avec formation générale. D'autant plus que le moment des études collégiales correspond, la plupart du temps, à une période de questionnements sur les éléments les plus fondamentaux de l'être humain. Le collège est donc le lieu tout privilégié pour ce type de formation. Ainsi, il doit fournir à l'individu toutes les chances de maximiser son potentiel tant au niveau personnel qu'intellectuel. Cette philosophie maîtresse quoiqu'exigeante à la fois pour l'institution et l'individu doit guider la révision de tout programme, de toute méthode pédagogique ou de tout service à offrir à la clientèle. "Science sans conscience est la ruine de l'âme"...

1.2- La formation générale

En principe, tous les élèves fréquentant le collège devraient recevoir une formation générale la plus large possible. Ce concept est pour le moment limité

presqu'exclusivement aux cours de français, philosophie et éducation physique. Ces derniers laissent peu ou pas de place à une extension de cette formation. Il est impératif d'ajouter au concept de formation générale l'acquisition de méthodes de travail intellectuel et d'utilisation de la bibliothèque. Comment adapter ce concept dans une perspective de changement continuel?

L'ère de la communication interactive, l'avènement de la micro-informatique sont des exemples frappants d'habiletés nouvelles et de connaissances plus approfondies que devront développer les actrices et acteurs de demain. Nous devons adapter nos programmes à ces réalités et rendre les connaissances qui y sont liées accessibles à l'ensemble.

Dans cette perspective, il serait souhaitable de réaménager les programmes de façon à y introduire une série de cours pour répondre à cette vision élargie de la formation générale. Nous ne pouvons, par contre, remettre en question toute la philosophie ayant suscité la mise en place du système de cours obligatoires et complémentaires, système en congruence avec les objectifs associés à la formation dite générale. La quantité de cours de français, de philosophie, d'éducation physique et de cours optionnels, nous semblent un seuil minimal à respecter; peut-être aurait-il lieu de les rendre plus complémentaires.

Comment répondre à cet objectif sans provoquer une surcharge de travail ou encore sans le faire au détriment de la formation plus spécialisée. L'atteinte de cet objectif dans les structures actuelles nous apparaît peu réaliste quoique fort louable.

1.3- La formation préuniversitaire

Cette formation préuniversitaire avait comme objectif de départ de rendre l'étudiante et l'étudiant admissibles «non pas à une faculté en particulier, mais plutôt à un groupe de facultés»[1].

A notre avis, les collèges n'ont que peu répondu à cet objectif. La conséquence en est donc qu'il est difficile pour les jeunes adultes du secondaire de procéder à un choix professionnel puisque la structure actuelle les oblige à faire un choix relativement pointu. Il en découle, de plus, que les changements de choix en cours d'étude ne peuvent s'effectuer sans provoquer un prolongement (très variable) des études collégiales.

Les effets de cette formation peu polyvalente ont des séquelles même au niveau universitaire en obligeant souvent l'étudiante et l'étudiant dans une perspective de changement d'orientation universitaire à faire un retour au collège. De plus, cette absence de polyvalence nous apparaît néfaste à long terme, parce qu'elle n'offre aucune garantie d'avenir, ne répondant pas à un vécu professionnel en perpétuel changement et à un besoin de formation continue.

1.4- La formation technique

Avec le temps les cégeps sont devenus davantage axés sur les dimensions économiques de leur région où la formation professionnelle a tissé un lien étroit

---

1 Gouvernement du Québec, *L'enseignement collégial et les collèges d'enseignement général et professionnel*, "Documents d'éducation" nº 3, Québec, Ministère de l'Éducation. 1967, 122 p.

entre le milieu et le collège (métallurgie: Trois-Rivières; pêches: Gaspé; technologie minérale: région de l'Amiante; textile: St-Hyacinthe; production automatisée: Jonquière; robotique: Lévis-Lauzon; etc.).

Conscients donc que la formation technique se veut un catalyseur de premier plan en regard du développement économique, scientifique, technologique et social du Québec et de ses régions, il nous faut donc, par conséquent, rendre ce secteur plus attrayant, en faciliter l'accès, encourager la réussite tout en s'assurant de la meilleure qualité possible.

Compte tenu que la majorité des programmes techniques nécessitent de gros investissements en ressources matérielles et en équipement, il serait donc peu réaliste, pour les rendre plus accessibles, d'envisager leur multiplication. N'y aurait-il pas lieu, par contre, de concentrer les cours dits "plus généraux" au niveau des premières années? D'autant plus qu'ils sont déjà regroupés par grands secteurs, soit les techniques biologiques, administratives, humaines, physiques, etc. Il serait donc possible de décaler la formation plus spécifique et de constituer un tronc commun au niveau de la première année.

Par ce fait, l'étudiante et l'étudiant pourraient suivre cette formation sans avoir à s'éloigner de son milieu de vie habituel. De plus, il serait possible que cette formation de base soit constituée en bonne partie de préalables universitaires (ex.: certaines techniques physiques ou biologiques) ce qui aiderait à redonner du prestige à ces programmes et à garantir de nouveaux apprentissages dans l'optique d'une formation continue.

Le faible pourcentage de réussite dans certains programmes professionnels dissuade plusieurs candidates et candidats. La surcharge de travail de ces programmes en est la principale cause. Il serait impératif d'en réviser les contenus en tenant compte du temps exigé pour réussir ces apprentissages.

Comment revoir la tâche de l'étudiante et de l'étudiant tout en assurant une bonne formation technique? Comment permettre des réajustements sans le faire au détriment d'un aspect de la formation? Nous devons procéder à des choix nuancés défendant à la fois nos objectifs de formation initiale et les pratiques en milieu de travail tout en répondant aux objectifs de formation fondamentale.

Afin de garantir à l'industrie des technologues qualifiés et aptes à assumer les rôles que l'on souhaite leur confier, nous devons former des individus habilités à assumer des postes de responsabilité et capables de s'adapter rapidement aux multiples changements avec lesquels ils seront confrontés. A cet égard, nous ne pouvons négliger tous les aspects d'une formation technologique globale. Nous ne croyons pas souhaitable l'avènement de programmes de formation technique abrégés ou amputés, ne laissant place qu'à des éléments spécifiques de connaissance. Une telle approche ne répondrait pas aux exigences du marché du travail dans une perspective à plus long terme. Le réseau a déjà mis en place des programmes de perfectionnement qui répondent à des besoins de formation pointue pour l'industrie.

Un apprentissage en lien étroit avec l'entreprise devrait aussi se faire de façon plus systématique avec les élèves inscrits dans les programmes techniques. Les stages en milieu de travail se pratiquent abondamment dans les domaines de la santé et les domaines sociaux mais demeurent embryonnaires dans le secteur industriel. Il serait souhaitable que les collèges accentuent, dans la mesure du possible, le

mouvement de pénétration des entreprises en augmentant la durée et la fréquence des stages dans tous ses programmes techniques de façon à assurer un lien entre les concepts théoriques et les habiletés opérationnelles. Par contre, ces stages ne devraient pas faire obligatoirement partie du programme, car cela se ferait au détriment des collèges loin des grands centres urbains.

Certains collèges se proposent d'initier, dans certains programmes techniques tel le DEC en génie électrique, une alternance travail / études. Ce concept intégrateur nous apparaît fort souhaitable car il offre la possibilité à l'élève de se mesurer d'une façon plus formelle aux réalités et responsabilités du technologue en situation dans un contexte valorisant.

Toutes les intervenantes et tous les intervenants des milieux socio-économiques s'accordent sur la démarche d'alignement du tissus industriel québécois vers les secteurs technologiques de pointe où la main-d'oeuvre qualifiée est en pénurie. Les perspectives d'emploi sont excellentes pour de jeunes technologues spécialisés. Dans cette optique, le réseau collégial devra promouvoir la formation technique afin d'accroître le recrutement dans ce secteur pour combler les besoins du marché du travail. Il est impérieux que le collège et ses partenaires se concertent afin de stimuler la valorisation sociale de la formation technique et les professions qui s'y rattachent. Des actions concrètes d'information scolaire et professionnelle devront être mises en branle et viser les clientèles de niveau secondaire.

RECOMMANDATIONS

1. Que Madame la Ministre incite les collèges à faire de la formation fondamentale un tout cohérent en intégrant aux contenus des cours des objectifs d'apprentissage liés au développement intégral de l'individu et en favorisant la concertation entre les divers intervenants.

2. Que le concept de formation générale englobe d'autres disciplines dites de "synthèses" et que les programmes prévoient plus de complémentarité entre ces diverses disciplines.

3. Que les programmes conduisant à l'université soient plus polyvalents de sorte qu'ils donnent accès à un plus grand nombre de facultés universitaires, tout en facilitant les changements de programme, et en assurant pour l'avenir l'accès à de nouveaux apprentissages.

4. Que la formation commune à un secteur soit concentrée au niveau des premières années afin d'assurer une plus grande polyvalence des programmes professionnels, un accès possible à l'université, et faciliter l'accès à ces programmes dans les différents milieux.

5. Que dans le cadre d'une refonte des programmes professionnels les entreprises soient associées à la démarche et que l'on tienne compte d'une charge normale de travail pour l'étudiante et l'étudiant comme premier moyen de contrer les échecs.

6. Que l'on étudie la pertinence d'introduire dans cette formation un concept d'alternance travail / étude en tenant compte des réalités régionales.

7. Que l'on étudie la pertinence de prolonger le séjour au niveau collégial, si l'on veut répondre à tous les objectifs de formation de façon réaliste.

2. LES SERVICES AUX ÉTUDIANTS

Dans sa mission institutionnelle, le collège doit se donner un rôle d'intégrateur à la société québécoise en interréaction avec l'ensemble des composantes du milieu. L'étudiant, à peine sorti de son adolescence, doit apprendre à connaître qui il est, à comprendre ses émotions, à ajuster ses comportements en fonction de ses valeurs, à connaître son environnement, le monde et les institutions, à développer son esprit critique pour pouvoir agir.

Le milieu étudiant est ce grand atelier de la vie où l'adolescente et l'adolescent se confrontent à l'ensemble des réalités de notre société. Ainsi, ils doivent faire divers apprentissages et vivre divers types de relations. Ils apprennent à se compromettre dans des engagements précis: politique étudiante, problèmes sociaux, enjeux nationaux, problèmes internationaux, etc.

Paradoxalement, la création des cégeps a été le théâtre de l'implantation de services aux étudiants particulièrement bien structurés. Ces services disposaient de ressources humaines en qualité et en quantité, affectées à des tâches d'encadrement qui touchaient à l'ensemble des facettes du développement humain. Tous, psychologues, conseillères et conseillers en orientation, conseillères et conseillers en information professionnelle, animatrices et animateurs de la vie étudiante, conseillères et conseillers en affaires étudiantes, conseillères et conseillers en placement, animatrices et animateurs de la pastorale, oeuvraient dans les meilleures conditions disposant des ressources matérielles et financières nécessaires à faire du collège un milieu favorable à l'apprentissage sous toutes

ses formes. Malheureusement, les récessions successives, l'augmentation des clientèles et l'augmentation des coûts d'opération ont contribué à la dégénérescence de ces services et à détourner, dans la pratique, les cégeps de leur mission première. Les services aux étudiants prennent de moins en moins de place dans les préoccupations de nos collèges et cela au bénéfice de la gestion. Les collèges réduisent les ressources spécialisées et les allocations budgétaires affectées aux activités étudiantes à un moment stratégique de l'évolution sociale où les besoins sont de plus en plus pressants.

A notre avis, les restrictions budgétaires ne justifient pas les coupures faites dans les services à rendre aux étudiantes et aux étudiants. Comment prétendre répondre à des impératifs fondamentaux de formation suite à des coupures de service aussi drastiques.

Qu'il nous suffise de tracer un tableau de toutes les problématiques de vie auxquelles nos jeunes adultes doivent faire face pour constater à quel point il devient impérieux de leur offrir un minimum de support en regard de leurs démarches. Le taux de suicide chez les jeunes est en croissance constante. L'éclatement du noyau familial engendre davantage de questionnements quant à la recherche de leur identité propre et remet grandement en question leur schème de valeurs. Ils sont confrontés de plus en plus jeunes à des responsabilités d'adulte, responsabilités reliées à la subsistance, aux impératifs économiques, aux exigences du travail rémunéré, etc. Nous assistons à l'émergence sans cesse croissante de jeunes adultes, fréquentant le collège, aux prises avec des responsabilités de soutien familial sans compter les disparités socio-économiques issues de la démocratisation de l'école.

De plus, dès les études secondaires, nous exigeons que nos adolescentes et adolescents procèdent à des choix de programmes qui détermineront leur vie durant leur carrière professionnelle. Voilà une démarche entraînant de l'insécurité pour des individus en

devenir, des individus qui n'ont pas encore mesuré toutes leurs habiletés, leurs aptitudes et leurs intérêts. Comme toile de fond en référence, ces jeunes ne voient que chômage et récession. D'autre part, nous assistons à la prolifération de voies de sortie, à la multiplication de programmes, et à l'hermétisme de préalables tant au niveau des études préuniversitaires qu'au niveau de la formation technique. Enfin, nous resserrons les critères de réussite afin de préserver ce que l'on appelle la qualité de l'enseignement. Toutes ces exigences de même que les contraintes du marché du travail proposent des choix difficiles et douloureux pour l'individu. Il faut donc concevoir et organiser la vie étudiante dans les collèges comme un laboratoire d'expérimentation pour réaliser la formation fondamentale.

Le cégep ne doit pas être considéré comme une étape transitoire nécessaire mais plutôt comme un lieu propice à l'épanouissement de toutes les facettes de la vie personnelle et sociale du jeune adulte qui se retrouve soit à mi-chemin ou soit à la phase finale de sa démarche académique. Peu importe sa situation ou son statut, il devrait retrouver dans cette enceinte tous les ingrédients lui permettant de se mesurer à d'autres dimensions que celle de l'apprentissage scolaire. Nous croyons à un concept très large de l'apprentissage. Dans une perspective de formation fondamentale de l'individu, il doit être à même de se confronter à des défis pluridisciplinaires. Les choix de vie d'une personne ne se résument pas à un choix d'études spécialisées. La vie est constituée d'un ensemble d'éléments qui font référence à la culture, aux valeurs éthiques et spirituelles, aux relations humaines, etc. L'individu ne peut aspirer à un équilibre psychologique et social par la seule influence de l'apprentissage scolaire. Les heures passées entre les murs du collège doivent lui permettre de participer à des activités parascolaires afin de cimenter particulièrement son identité sociale et ses liens d'appartenance à la communauté collégiale. Cette démarche ne nous semble pas évidente à assumer dans le contexte de vie actuel. Les collèges, surtout dans les grandes régions urbaines, deviennent un lieu de rassemblement cosmopolite avec

toutes les difficultés d'adaptation et d'intégration que ce phénomène entraîne. Les disparités dans les groupes d'âge suscitent, elles aussi, des distorsions au chapitre de l'intégration de l'individu à la masse. Les tendances observées démontrent que les étudiantes et étudiants s'identifient davantage au département dans lequel ils sont inscrits et ce, au détriment de l'institution. Nous assistons à l'éclosion de ghettos départementaux ayant pour effet d'isoler les élèves les uns des autres plutôt que de favoriser l'ouverture d'esprit à d'autres réalités de la vie collégiale pourtant riche en diversités de toute sorte. De plus, nous remarquons une démobilisation des étudiantes et étudiants par rapport à une implication personnelle dans un projet collectif. Le pouvoir de l'individualisme s'installe au détriment de la collégialité. À ce titre, nous pouvons signaler la désaffection des associations étudiantes locales, autrefois le lieu de grands questionnements et de grands débats. Doit-on tolérer cette tendance ou promouvoir une mission éducative plus globalisante?

Dans un collège, l'organisation de la vie étudiante devrait s'articuler sur la base d'une interaction entre les différents modes d'intervention; mais il est nécessaire que cette interaction soit orientée vers l'apprentissage d'habiletés et de compétences indispensables au devenir d'un être humain.

En plus de son dossier scolaire, l'implication sociale de l'étudiante et de l'étudiant prendra beaucoup d'importance dans les diverses démarches à effectuer, soit pour aller à l'université, soit pour entrer sur le marché du travail. A cet égard, il serait important que son dossier d'implication dans le milieu puisse être attesté par le collège au même titre que le bulletin cumulatif atteste de son dossier scolaire.

A cause de la crise économique actuelle, les étudiantes et étudiants se voient imposer des critères plus élevés pour se trouver un emploi. On exige davantage de nos étudiantes et

étudiants diplômés. La situation actuelle de l'emploi nécessite l'octroi de ressources professionnelles aux finissantes et finissants du secteur professionnel.

Récemment, les instances du ministère de l'Emploi et de l'Immigration du gouvernement fédéral ont pris la décision de retirer leurs conseillères et conseillers en main-d'oeuvre du réseau collégial. A travers une stratégie de désengagement, ils subventionneront pendant quelques années les collèges afin de leur permettre d'assurer le service à la clientèle. Il est important que le ministère prévoit des ressources financières futures pour maintenir ce service d'aide en emploi au moment où le fédéral se désengagera complètement.

RECOMMANDATIONS

8. Que Madame la Ministre réaffirme l'importance et le rôle prépondérant de la vie étudiante dans la réalisation de la mission des collèges.

9. Que l'on reconnaisse l'importance de maintenir en nombre suffisant des professionnelles et professionnels pour couvrir l'ensemble des diverses réalités étudiantes.

10. Que l'intervention des services aux étudiants soit intégrée dans une dynamique interactive avec l'ensemble des autres activités de formation.

11. Que l'on développe un mécanisme de reconnaissance de l'implication de l'étudiante et de l'étudiant dans son milieu à l'aide d'un document accompagnant le bulletin cumulatif étudiant.

12. Que l'on maintienne les programmes d'aide en emploi pour les finissantes et finissants du secteur professionnel et que les ressources financières soient prévues en conséquence.

3 - L'ÉDUCATION DES ADULTES

La plus grande nouveauté issue de la réforme scolaire des années '60 fut probablement de donner aux adultes l'accès à l'éducation, d'inscrire la formation dans une continuité, et de reconnaître que l'éducation peut être "permanente". Dès le départ, le mandat d'un cégep comprend un volet formation des adultes notamment la formation professionnelle.

Les populations adultes présentent des caractéristiques bien particulières. Confronté à un lourd fardeau de responsabilités et d'obligations, l'adulte doit composer avec une disponibilité limitée. Ses besoins de formation sont liés à sa situation personnelle et professionnelle de même qu'aux défis auxquels il doit faire face. Enfin, la plupart des adultes possèdent une maturité et des acquis d'expérience de vie leur conférant un haut niveau de motivation.

Dans cette perspective, le collège doit favoriser l'accessibilité de la formation des adultes et se maintenir comme pivot du développement économique. Considérant que la clientèle est hétérogène et révèle des besoins diversifiés, le collège doit dispenser et développer des services adaptés, avec les ressources humaines appropriées et ce, sans égard à la situation financière de l'utilisatrice et de l'utilisateur. De plus, le collège doit posséder des ressources d'encadrement qui lui permettent de départager les clientèles peu scolarisées ou nonqualifiées des clientèles déjà scolarisées et qualifiées. Le collège devrait offrir aux adultes, selon le cas, une formation intégrée et qualifiante dispensée à temps plein ou une

formation à temps partiel axée sur le perfectionnement. Dans tous les cas, sa formation devrait aboutir à une reconnaissance par le biais de crédits ou d'unités d'éducation continue conduisant à l'émission d'une certification ou d'un diplôme.

En dehors du cadre académique, les adultes ne jouissent pratiquement d'aucun autre service. Que ce soit en terme de vie étudiante, en services d'orientation et d'information scolaire, de psychologie, d'aide pédagogique ou autres, l'adulte est isolé dans son ghetto et laissé pour compte. Les collèges devront décloisonner leurs structures afin de livrer un service de qualité, adapté, tenant compte de toutes les composantes inhérentes au cheminement académique de l'adulte inscrit à temps plein comme à temps partiel.

3.1 - La formation technique

Les collèges ont joué et continuent de jouer un rôle capital dans la formation technologique en changement perpétuel en fournissant aux adultes la possibilité de se maintenir à jour et d'éviter le déclassement et le chômage.

Les collèges doivent conserver la structure de l'éducation des adultes voire l'enrichir parce qu'elle joue un rôle essentiel dans le recyclage de la main-d'oeuvre impliquée dans les secteurs de technologie de pointe (informatique, mécanique, électronique, environnement et gestion...).

Il est inconcevable d'imaginer que le Québec puisse maintenir et augmenter sa productivité et sa compétitivité sans fournir un système d'éducation des adultes d'un haut niveau d'excellence. Nous ne pouvons laisser la place aux seuls niveaux secondaire et universitaire dont les missions sont différentes de celles des collèges.

Lorsque nous analysons la structure de l'éducation des adultes dans nos cégeps, les modes de financements qui y sont rattachés, les ressources humaines qui y sont consenties, la disponibilité des ressources matérielles allouées, nous devons nous rendre à l'évidence que ce secteur est identifié comme marginal par les gestionnaires des collèges. Il est considéré comme une excroissance de l'enseignement régulier et, par le fait même, une priorité de second plan dans les politiques institutionnelles. Il ne prend sa valeur que dans les sources de revenus supplémentaires qu'il génère par ses activités.

Dans de telles conditions, il est clair que le collège ne joue pas pleinement son rôle d'agent de développement socio-économique régional tel que l'on est en droit de s'y attendre compte tenu des ressources globales que la société y injecte. Dans les années à venir, l'éducation des adultes prendra une place déterminante dans la dynamique du collège. Le vieillissement de la population combiné à la dénatalité forceront la société à faire appel à la main-d'oeuvre active afin de combler les besoins du marché en main-d'oeuvre qualifiée. Une plus grande souplesse s'impose dans l'organisation fonctionnelle de nos services d'éducation des adultes.

3.2- Formation sur mesure

La formation sur mesure liée au développement des ressources humaines spécialisées stimule l'émergence de programmes de formation actualisés répondant à la fois aux exigences de l'entreprise et aux besoins de la main-d'oeuvre. Il suppose une étroite relation entre le collège et l'industrie ainsi que la mise à jour constante des expertises scientifiques et technologiques des formatrices et formateurs et des travailleuses et travailleurs.

Dans ce contexte, nous serions peut-être tentés de reprocher au réseau collégial une forme d'hermétisme, un manque flagrant d'adaptation à l'évolution scientifique et technologique et une résistance à tout changement dans la forme et dans le fond. D'autre part, le secteur industriel et les actrices et acteurs qui le contrôlent ne réalisent pas la portée des effets positifs d'une formation fondamentale et spécialisée sur les rendements et la productivité de leur propre main-d'oeuvre. Sont-ils prêts à investir temps, énergies et argent dans la formation et le perfectionnement de cette même main-d'oeuvre?

Avant d'aborder une réforme de nos programmes professionnels ou de se doter d'une politique nationale de la formation de la main-d'oeuvre spécialisée, nous devons envisager un nouveau contrat social qui stimulerait un véritable rapprochement entre deux mondes qui, jusqu'à tout récemment, s'ignoraient mutuellement afin de se protéger contre toute ingérence extérieure. Dans une perspective de complémentarité et non de compétitivité, nous pourrions voir émerger un dialogue franc et un échange d'expertises entre deux secteurs d'activités qui, en fin de course, visent le même objectif c'est-à-dire la compétence professionnelle des travailleuses et des travailleurs.

3.3 - Reconnaissance des acquis

Comment répondre adéquatement à une clientèle dont les besoins ainsi que les acquis expérimentaux ou de formation sont très diversifiés. Dans leur effort pour répondre à cette nouvelle réalité les collèges se sont lancés dans des expériences de reconnaissance des acquis.

Quels outils utiliser pour reconnaître ces acquis. Comment le faire sans compromettre le cheminement académique de l'adulte et surtout sans dévaloriser sa formation. Voici autant de questions qui ont incité les institutions à progresser dans ce domaine avec une extrême prudence.

De toute évidence, l'expérience des collèges en la matière, nous a démontré qu'un fossé très large sépare l'intention des actes. La démarche est vite apparue lourde et fastidieuse. Elle commande des étapes de réalisation précises et incontournables et une analyse parcimonieuse d'un dossier difficile à rassembler. Pour un seul individu, le processus de la reconnaissance des acquis nécessite de longues heures de préparation, d'analyse de contenus, d'élaboration d'instruments de mesure, de passation de tests, etc., de la part de conseillères et conseillers pédagogiques et de spécialistes de contenus. Les collèges ne disposent pas des ressources nécessaires à rendre adéquatement ce service aux usagers. Loin de susciter la demande, les collèges se dérobent à cette nouvelle responsabilité en y affectant peu de ressources humaines et financières. Ils n'assument que des interventions ponctuelles en la matière.

Pourtant, ce besoin est né d'une nécessité, pour l'individu, de rechercher l'excellence et les meilleures qualifications personnelles et professionnelles en réponse aux pressions du marché du travail et de la société en général qui valorise la compétence. Cette démarche devrait s'inscrire en complémentarité avec la notion de formation continue qui s'ancre dans la mentalité québécoise. En développant de façon plus large ce processus de la reconnaissance des acquis, les collèges et l'État enregistreraient de substantielles économies relatives aux coûts de la formation des adultes. En investissant un tant soit peu argent et ressources spécialisées, les

collèges se doteraient d'un levier important en terme de recrutement de clientèle et de fréquentation scolaire chez les adultes.

3.4 - Financement

Dans les conditions financières actuelles les gestionnaires ont tendance à tout évaluer en termes de rentabilité financière immédiate et de gestion à très court terme. Tous les grands principes de formation et de responsabilité sociale ne servent malheureusement qu'à alimenter le discours. Tout en est réduit à une question d'équilibre budgétaire plutôt qu'à celle de la société et de l'individu. Il est temps à notre avis de réagir avant que la formation des adultes ne soit que l'exploitation des adultes. Il faut donc que ce service cesse d'être perçu comme un appendice pratique de par sa rentabilité et dont on peut s'amputer le jour où il cesse de l'être.

RECOMMANDATIONS

13. Que Madame la Ministre dote le réseau d'une politique de formation des adultes intégrée à la mission des collèges au même titre que l'enseignement régulier.

14. Que l'éducation des adultes jouissent d'un mode de financement qui tienne compte des mêmes paramètres que ceux prévalant au secteur de l'enseignement régulier.

15. Que l'on implante une véritable politique de reconnaissance des acquis pour mieux répondre aux besoins d'une clientèle très diversifiée et que les collèges disposent de toutes les ressources humaines et techniques pour ce faire.

16. Que des mécanismes d'échange et de collaboration soient mis en place entre les collèges et l'industrie pour répondre plus adéquatement aux besoins des entreprises.

17. Que l'on voit à garantir la gratuité scolaire des cours crédités de la formation à temps partiel de la même façon que ceux de la formation à temps plein, dans un souci d'équité et ce, afin de faciliter l'accès à la formation.

18. Que la clientèle adulte soit assurée des mêmes services que celle de l'enseignement régulier et y ait un accès facile.

19. Que les adultes aient un accès plus étendu à des plages horaires de jour ou de soir afin de pouvoir compléter plus facilement leur programme et que de façon générale un meilleur arrimage soit fait entre ces deux niveaux d'enseignement.

20. Que l'on accorde au secteur de l'éducation des adultes un financement qui assure sa survie et son développement et que, pour garantir la transmission de son expertise, l'on cesse d'y affecter du personnel précaire dont on évalue la rentabilité qu'en termes monétaires.

21. Que la nouvelle société québécoise de développement de la main-d'oeuvre maintienne la priorité de désignation des contrats de formation aux institutions publiques d'enseignement pour consacrer le rôle formateur de ces dernières.

4. LES MAUX QUI AFFLIGENT LE CÉGEP

4.1- Le difficile apprentissage de la langue

L'aptitude à communiquer avec autrui, oralement ou par écrit est à n'en pas douter un atout majeur pour tout individu. La pauvreté de la langue des élèves est un problème décrié tant à l'école secondaire qu'à l'université. De plus, toutes les intervenantes et tous les intervenants dans ce dossier se rejettent la balle des uns aux autres. Nous nous retrouvons dans un cercle vicieux. Ce que les autres niveaux d'enseignement n'ont pas réussi, le collège ne peut faire autrement que de s'en préoccuper. L'objectif à atteindre serait de décerner des diplômes à des individus qui ont une maîtrise convenable de la langue parlée et écrite.

Pour ce faire, il faut s'assurer que les collèges ont une politique de valorisation de la langue française, que cet objectif soit pris en charge par tous les départements et services du collège. De plus, on sait depuis longtemps que la lecture favorise grandement l'apprentissage de la langue écrite. Il faut donc que le financement des bibliothèques permette à ces dernières de maintenir de hauts standards de qualité afin de supporter l'enseignement du français et développer des habitudes de lecture et d'autoformation.

4.2- Le travail rémunéré et les études

On s'inquiète depuis quelque temps de l'ampleur que prend le travail rémunéré chez les jeunes. On se scandalise du nombre d'heures que le jeune passe au travail, du fait que l'on demande même parfois au collège de s'adapter aux horaires de travail de

l'étudiante et de l'étudiant. Il est certain qu'un élève qui passe plus de 15 heures au travail doit forcément négliger ses études.

Quoi qu'il en soit, il semble que le phénomène soit là pour y rester. Les jeunes travaillent parce qu'ils ont besoin d'argent: dans certains cas pour se procurer l'essentiel et, dans d'autres, pour s'accorder le superflu. Ils vivent, comme les adultes, dans un monde de consommation.

On doit donc d'abord s'assurer que le système de prêts et bourses réponde adéquatement aux besoins élémentaires des collégiennes et des collégiens. N'oublions pas que nombre de ces jeunes travaillent parce qu'ils y sont obligés: qu'il suffise de mentionner ceux qui ont des responsabilités parentales, ceux qui doivent loger ailleurs qu'au domicile familial, ceux dont les parents doivent supporter simultanément plusieurs enfants aux études. Les besoins financiers de nos clientèles sont très variés.

Alors au-delà de ces considérations, on doit se demander si le travail rémunéré ne procure pas au jeune une forme d'apprentissage à la vie et de valorisation qu'il ne trouve malheureusement pas dans son milieu scolaire.

Il faut donc que les collèges s'interrogent sur les valeurs qui sont véhiculées à travers ses diverses activités. Les jeunes de niveau collégial sont à l'âge de l'idéalisme, des grands enthousiasmes. Quels modèles leur propose-t-on? Quelle place fait-on dans nos institutions aux activités de bénévolat, à l'action communautaire et sociale, aux préoccupations politiques? Sujet d'actualité entre tous: quel est l'implication des collégiennes et des collégiens dans le débat référendaire?

4.3 - Les échecs et les abandons

Le phénomène de l'abandon des études au collégial perdure depuis nombre d'années. Par abandon, nous entendons ici le décrochage scolaire. Il se situe autour de 40%. Notons qu'il est plus élevé en formation technique qu'en formation préuniversitaire. Les facteurs avancés pour expliquer le phénomène de l'échec et de l'abandon scolaire sont nombreux. Nous pouvons citer les caractéristiques socio-économiques et culturelles du milieu familial, les performances scolaires antérieures, la charge de travail commandée par certains programmes, les habitudes de travail, les valeurs liées à l'éducation et à la situation financière. Elles sont toutes arrimées les unes aux autres.

De plus, constatation fort intéressante, une analyse du SRAM démontre que le rendement scolaire des élèves lors de leurs deux dernières années du secondaire est garant des résultats scolaires au premier semestre du collégial et de leur chance d'obtenir un DEC.

Toujours selon cette analyse, en deçà d'une certaine moyenne au secondaire, les détenteurs du DES ont de minces chances de réussir au collégial. Autrement dit, la probabilité pour un élève de se rendre jusqu'au DEC est proportionnelle à sa performance au secondaire.

Nous n'avons qu'un pas à faire pour conclure que le décrochage au collégial est attribuable à des faiblesses dans les acquis scolaires et qu'une analyse approfondie des dossiers scolaires de l'élève, au moment de son admission au collège, sera révélatrice de certaines tendances.

Le collège doit donc prendre les mesures nécessaires dans un premier temps pour identifier les élèves présentant des risques. Une fois ce travail fait, les nouvelles et nouveaux inscrits au collège devraient faire l'objet d'un encadrement et d'un suivi particulier dès l'amorce de la première session. D'autant plus que des recherches faites dans certains collèges démontrent que des étudiantes et des étudiants admis avec des dossiers scolaires plus faibles et ayant fait l'objet d'un suivi sont parvenus à des résultats comparables à ceux des autres élèves. Autre constatation intéressante: plusieurs études ont fait état d'un rapport entre la réussite au premier semestre du collégial et le cheminement subséquent de l'étudiante et de l'étudiant. Les élèves qui échouent plusieurs cours composent la grande partie des non-diplômés. Il est remarquable de constater également que les élèves échouent beaucoup de cours avant d'abandonner leurs études.

Cette dernière constatation renforce donc l'importance de bien cibler nos interventions et de faire ces interventions au bon moment. Dans le même ordre d'idées, on a constaté que le passage du secondaire au cégep est une étape difficile pour le jeune. Il le sera d'autant plus pour celui qui éprouvait des difficultés au niveau secondaire. L'attention spéciale devant être portée aux nouveaux arrivants prend donc tout son sens.

4.4- Le sous-financement

Dans la mesure où le gouvernement entend maintenir l'accessibilité à la formation et atteindre les meilleurs résultats en regard du taux de finissantes et de finissants décrochant un diplôme et compte tenu que la diversité des clientèles fréquentant les collèges s'accroîtra dans les années à venir, il devra appuyer son choix en apportant certaines modifications au mode de financement que nous connaissons présentement.

Le sous-financement des collèges tel que nous le vivons est assumé par l'ensemble des élèves via de nombreuses coupures de services directs. Il se traduit, de façon plus terre à terre, par une augmentation vertigineuse des frais d'inscription. Cette situation est inacceptable. Elle vient en contradiction directe avec la notion d'accessibilité à la formation collégiale. Dans certains collèges, les frais d'inscription ont doublé et même triplé en l'espace de 5 ans. Lorsque les collèges en sont réduits à augmenter ces frais et à utiliser les recettes pour défrayer le fonctionnement régulier du collège, il y a un problème de financement, c'est certain. Nous croyons que le financement des collèges devra être ajusté en fonction des besoins réels des élèves et de la mission institutionnelle.

Nous aimerions souligner également que le mode de financement actuel ne prend pas en compte le fardeau que représente l'admission d'étudiantes et d'étudiants dont les résultats scolaires sont médiocres. Des études ont démontré que la performance des élèves au secondaire est garante de leur succès à la première session et de l'obtention d'un DEC par la suite. Par conséquent, dans une optique où d'une part on veut assurer une marge d'accessibilité au niveau collégial, et que, d'autre part, la performance d'un collège se mesure au nombre de diplômes qu'il décerne, il est clair que plus un collège admet d'élèves avec de faibles résultats au secondaire, plus il doit investir de ressources au niveau de l'encadrement et du support, à défaut de quoi il se retrouve au ban des institutions mal famées. Ces cégeps sont voués à traîner sans fin bons derniers au "palmarès" des collèges si on ne leur donne pas les moyens financiers pour remplir véritablement leur mission éducative.

RECOMMANDATIONS

22. Que Madame la Ministre voit à ce que les collèges définissent une stratégie d'intervention auprès des clientèles identifiées comme plus faibles lors de l'admission.

23. Que le mode de financement imposé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science tienne compte du nombre d'élèves susceptibles de décrocher où d'échouer suite à leur performance au secondaire.

24. Que Madame la Ministre voit à ce que chaque collège ait une politique de la langue, que cette politique soit appliquée par toutes ses composantes et que des moyens soient pris pour s'assurer d'une maîtrise convenable de la langue par les diplômées et diplômés: examens, financement adéquat des bibliothèques au moyen d'une enveloppe fermée, programmes d'aide à l'apprentissage, etc.

25. Que le système de prêts et bourses soit révisé de façon à ce que les besoins élémentaires des étudiantes et étudiants soient satisfaits de façon à minimiser l'impact du travail rémunéré.

26. Que les frais d'inscription demeurent des enveloppes budgétaires fermées afin que les sommes perçues soient réinjectées dans des activités étudiantes nonrécurrentes.

5. LES OBJECTIFS DE FORMATION ET LES SERVICES PROFESSIONNELS

Au cours des dernières années, certaines questions touchant l'enseignement collégial ont été soulevées publiquement par Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science. Nous avons abordé plusieurs de ces questions dans ce mémoire entre autres, l'état pitoyable du français écrit de nos diplômées et diplômés de collèges, le décrochage scolaire, de même que le problème des échecs et des abandons. De plus, nous avons traité de divers objets pouvant avoir une incidence sur le temps que prennent les étudiantes et les étudiants pour passer à travers leurs études collégiales.

Or, que constate-t-on parallèlement à ces interrogations en soi fort légitimes sinon une baisse flagrante dans les services de support à l'enseignement de même que dans les services personnels à l'élève. Par ailleurs, on investit dans le personnel de gestion et les services administratifs, alors que les changements technologiques et la centralisation auraient dû entraîner le phénomène inverse, à l'instar des grandes entreprises.

Au niveau du support à l'enseignement, on ne peut passer sous silence la fermeture du service audiovisuel dans un grand nombre de collèges. Quant aux bibliothèques, le personnel professionnel à tendance à s'y réduire au minimum. Les budgets d'achat de documentation se rétrécissent comme "peau de chagrin" alors que les coûts vont en augmentant. Comment expliquer cette situation quand on veut améliorer la qualité du français écrit qui s'acquiert, entre autres, par la lecture quand on parle de formation fondamentale dont l'un des objectifs est d'apprendre à apprendre?

Quant aux services personnels à l'élève, on constate que certains besoins semblent surgir au gré des subventions extérieures ou de personnel fourni par d'autres organismes tels: service de placement, service de santé, service d'animation pastorale. Le besoin semble

disparaître avec le professionnel lorsque celui-ci est retiré du collège par l'organisme qui l'embauche. On laisse croire à la communauté que ces services lui seront rendus par d'autres moyens. Quelle fumisterie! On pourrait mentionner également le service de psychologie souvent retiré sous prétexte que ce service est disponible au CLSC ou à l'hôpital psychiatrique alors que l'on sait que la réalité est tout autre. Même certains besoins identifiés comme prioritaires par les institutions tels l'aide à l'apprentissage (décrochage scolaire, besoins socioaffectifs, financiers, etc.) ou encore la formation des adultes sont souvent assurés par des ressources de passage. Et que dire des services d'animation socioculturelle, sportive ou de pastorale qui ne cessent de s'effilocher... Combien reste-t-il de conseillères et de conseillers en affaires étudiantes dans le réseau?

De plus, nous pourrions nous attendre à ce que les services du personnel professionnel en poste soient des services de qualité; mais la lourdeur de la tâche consécutive à la réduction de personnel malgré les augmentations de clientèle fait en sorte qu'il devient quasi impossible de répondre adéquatement à la demande. Nous savons pertinemment que l'élève dans le besoin est parfois celui qui est le plus difficile à rejoindre.

Comment contrer le décrochage scolaire, les échecs et les abandons, promouvoir la réussite, rendre les études attrayantes, faire du collège un milieu de vie intéressant qui véhicule d'autres valeurs que celle de l'argent, assurer l'harmonie dans les milieux pluriethniques, sinon en offrant aux étudiantes et étudiants des services professionnels de qualité, bien structurés, engagés dans une continuité de présence et de pensée avec des objectifs partagés et des ressources regroupées sur chacun des campus.

Tous ces services dits connexes ont un rôle important à jouer dans la formation fondamentale. Si nos institutions deviennent des "boîtes à cours", ne nous étonnons pas du décrochage, de la détresse psychologique des jeunes, de l'échec scolaire. Cessons de nous

faire croire que la clientèle des collèges est constituée de jeunes adultes sûrs d'eux-mêmes, parfaitement autonomes et bien informés. Il n'y a qu'à voir le niveau d'intérêt de nos jeunes dans le débat référendaire... Ils ont besoin de support et d'encadrement pour surmonter des problèmes socioaffectifs, spirituels, des problèmes financiers, des difficultés d'apprentissage, des problèmes de santé et quoi encore...

Si nous voulons être cohérents avec une mission d'éducation globale, des gestes devront être posés, des choix devront être faits.

RECOMMANDATION

27. Que le financement des services professionnels soit accordé proportionnellement à la clientèle et aux services à rendre à cette clientèle et que des sommes soient versées dans des enveloppes budgétaires fermées.

CONCLUSION

Il nous apparaît difficile de se questionner sur l'avenir sans porter un regard sur le passé. Le jugement que nous portons sur ce passé est globalement positif. En effet, nous sommes entièrement d'accord avec les objectifs de formation poursuivis par le réseau collégial. Nous insistons même pour que Madame la Ministre s'assure de l'atteinte de ces objectifs.

Les objectifs de démocratisation de l'enseignement ont été atteints en facilitant l'accès aux études techniques et aux études supérieures. Démocratisation aussi du fait que leur implantation en grand nombre et ce, dans chaque région du Québec a facilité l'accès à tous et surtout aux femmes.

De plus, il est incontestable que les collèges ont été d'un grand apport et ce, à tout point de vue. Il nous apparaît évident que leur existence est nécessaire pour la vitalité culturelle et économique des différentes régions du Québec.

Par contre, lorsque nous constatons que dans la volée des coupures de ces dernières années celles-ci ont été faites principalement sur le dos des services à la clientèle, nous nous questionnons sérieusement sur l'atteinte de ces objectifs de formation. Lorsque nous savons que les services professionnels dispensés à la clientèle étudiante font partie des mêmes enveloppes budgétaires que le chauffage, le téléphone, etc., dépenses en perpétuelle croissance, pas étonnant que les collèges soient devenus de plus en plus de simples "boîtes à cours".

Les crises économiques successives ont amené les gestionnaires du niveau collégial à ne se préoccuper presqu'exclusivement que de ce seul aspect. Les collèges, à l'heure actuelle, tant pour la clientèle régulière que celle adulte sont très loin de répondre à leur mission.

Ce regard que nous portons, aujourd'hui, sur les collèges suscite chez les professionnelles et professionnels beaucoup d'inquiétude pour l'avenir.

Que fait-on devant le phénomène de décrochage, d'échecs, devant ce désarroi face au chômage élevé et au désespoir de plus en plus grand de la clientèle collégiale? Coupure de services. Que fait-on devant le besoin de formation de nos travailleuses et travailleurs, devant le besoin d'ouvrières et d'ouvriers de plus en plus spécialisés? Nous répondons par des programmes de formation dont l'objectif principal est la rentabilité.

Oui, il est opportun de se questionner; mais il nous semble que ce n'est pas sur l'existence même des cégeps qu'il faille le faire mais bien plutôt sur la pertinence des décisions qui ont été prises et sur celles qui devront être prises pour l'AVENIR.

9370927-B

ASSOCIATION DES SYNDICATS DE PROFESSIONNELLES ET DE PROFESSIONNELS
DE COLLÈGE DU QUÉBEC

L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL QUÉBÉCOIS

RÉSUMÉ DU MÉMOIRE

PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION

LE 1ER OCTOBRE 1992

Vingt cinq ans pour un être humain c'est jeune; pour un système d'enseignement, c'est vraiment très jeune. C'est pourquoi, il nous faut porter un regard critique mais aussi un peu indulgent sur le réseau collégial québécois.

Il nous apparaît impossible de se prononcer sur l'avenir des cégeps sans revenir sur le passé. Il faut se rappeler que les cégeps sont nés du mariage entre les collèges classiques et les écoles techniques. De deux entités au départ très différentes, nous avons désiré une progéniture sans tare. Ce "nouveau-né" devait avoir la culture, la polyvalence et l'humanisme des collèges classiques, et les connaissances concrètes et pratiques des écoles techniques. Cette petite "bête" se devait, en plus, d'être attrayante et peu menaçante de façon à éveiller l'intérêt non seulement de l'ensemble des adolescentes et adolescents mais aussi des adultes et ce, sans égard au sexe. **Les attentes étaient grandes!**

Conduire un enfant à sa maturité et s'assurer d'en développer tout le potentiel, **ça coûte cher**. Si, en cours de route, l'appauvrissement familial est tel qu'on lui coupe les moyens de parvenir à son épanouissement comment, alors, peut-il atteindre sa pleine maturité et répondre aux attentes originelles?

LES RÉALISATIONS

Dans l'ensemble, les collèges ont été d'un grand apport pour la société québécoise. En plus de mettre de l'ordre dans notre système d'enseignement, ils ont répondu à un objectif qui nous apparaît fondamental soit celui de la démocratisation: accessibilité accrue pour les jeunes ainsi que pour les adultes et ce, sans égard au sexe.

De plus, leur apport dans les régions est incontestable tant au point de vue culturel, social, qu'économique. Les collèges nous apparaissent essentiels pour supporter et assister les régions dans leur développement.

C'est donc davantage au chapitre de la qualité que la question se pose. Dans quelle mesure les collèges ont-ils atteints leurs objectifs?

LA FORMATION

Même s'il nous semble que tous les objectifs de formation n'aient pas été atteints et ce, principalement au chapitre de la formation fondamentale, il est impératif de poursuivre dans cette voie.

Tant au secteur général que professionnel, malgré le tiraillement entre les tenants de la formation pointue et ceux de la formation générale, il importe d'assurer à la clientèle des collèges une formation susceptible d'en faire des êtres humains complets, munis de tous les outils nécessaires pour réussir leur vie et dans la vie.

SERVICES AUX ÉTUDIANTS

Cette symbiose ne peut se faire sans que les collèges jouent pleinement leur rôle d'intégrateur à la société. Les étudiantes et les étudiants devraient retrouver dans cette enceinte tous les ingrédients leur permettant de se mesurer à d'autres dimensions que celle du simple apprentissage scolaire. Nous croyons à un concept beaucoup plus large de l'apprentissage.

Dans une perspective de formation fondamentale de l'individu, ce dernier doit être à même de se confronter à des défis pluridisciplinaires. La vie n'est-elle pas constituée d'un ensemble

d'éléments qui font référence à la culture, aux valeurs éthiques et spirituelles, aux relations humaines, etc.

L'individu ne peut aspirer à un équilibre psychologique et social par la seule influence de l'apprentissage scolaire. Les heures passées entre les murs du collège doivent lui permettre de participer aux activités parascolaires afin non seulement de faciliter l'intégration de ses apprentissages scolaires, mais aussi, de l'aider à forger sa propre identité et à cimenter des liens sociaux à travers ceux développés avec la communauté collégiale.

Qu'a-t-on fait des cadres mis en place pour assurer l'épanouissement de l'individu? Comment peut-on prétendre répondre à cette nécessité, quand dans le contexte des coupures c'est ce secteur qui a le plus écoppé?...

ÉDUCATION DES ADULTES

Cet idéal de formation doit être partagé par l'ensemble des intervenantes et intervenants du milieu collégial et par tous les secteurs de l'enseignement. Pour ce faire, on se doit de consacrer dans nos politiques le droit des adultes à la formation. Cette dernière doit faire partie de la mission des collèges.

De même, il nous faut reconnaître le rôle important que cette formation joue dans le développement économique des différentes régions du Québec. Nous entendons si souvent parler de compétitivité, d'excellence, de mondialisation des marchés, etc., qu'il n'est pas nécessaire de faire une longue démonstration pour prouver la nécessité d'une bonne formation pour avoir une main-d'oeuvre qualifiée, capable de s'adapter aux besoins nouveaux des entreprises.

Il est temps de tout faire pour soutenir les collèges dans l'obligation qu'ils ont de répondre à cette nécessité pour l'industrie. Les besoins exprimés par les entreprises ne nous apparaissent pas incompatibles avec ceux de l'individu; car, loin d'être en concurrence, ils se trouvent habituellement en concordance avec cette démarche vers l'épanouissement de la personne humaine toujours en quête de nouveaux défis plus valorisants.

Pour que les collèges puissent garantir une bonne formation à sa clientèle adulte, susceptible de répondre tant aux attentes de l'individu que de l'entreprise il importe, comme nous l'avons dit précédemment, que l'on intègre cet objectif à la mission même des collèges. Pour ce faire, il va de soi que le financement de ce secteur doit être assuré au même titre que celui de l'enseignement régulier et ainsi corriger la précarité dans laquelle l'éducation des adultes se trouve actuellement.

Non seulement ce financement est-il aléatoire; mais, de plus, comment s'assurer de sa capacité d'adaptation aux besoins nouveaux, lorsque les revenus générés par la formation aux adultes, loin d'être réinvestis dans son développement, servent souvent à éponger le manque à gagner des collèges généré par le sous-financement actuel.

Comment répondre à une formation de qualité quand, dans les conditions financières actuelles, les administrateurs sont tenus à une gestion à court terme et à prendre des décisions visant une rentabilité immédiate. Nous nous devons d'admettre que l'éducation des adultes est perçue comme un appendice pratique de par sa rentabilité et dont on peut s'amputer le jour où il cesse de l'être. L'éducation des adultes n'est pas un accident de parcours. Il faut se rappeler que, dès le départ, le mandat des cégeps comprend la formation des adultes. Comment expliquer cet état de chose? Quel bout de chemin avons-nous parcouru?

On pourrait voir dans ces propos l'extravagance d'un syndicaliste... Mais, dites-nous, où sont les services de support et d'encadrement auxquels devrait avoir droit cette clientèle? Nos comportements sont mêmes discriminatoires en termes: de disponibilité et d'accès aux services, de frais de scolarité, d'inscription à des cours du jour,... pour ne nommer que ceux-là. Même les quelques services existants ne sont, la plupart du temps, évalués qu'en termes de rentabilité monétaire et assurés par du personnel précaire.

Attention de tuer la "poule aux oeufs d'or"; car là aussi la concurrence devient féroce, d'autant plus qu'à notre grand étonnement la nouvelle société québécoise de développement de la main-d'oeuvre ne privilégie plus les institutions publiques d'enseignement pour dispenser la formation.

LES COLLÈGES ET LES SERVICES PROFESSIONNELS

Offrir un enseignement de qualité, favoriser le développement complet de l'individu, s'ajuster aux besoins des entreprises, contrer le décrochage, augmenter la réussite scolaire, améliorer la connaissance du français, faire des collèges un milieu de vie intéressant, voici autant d'attentes que nous avons nourries et que nous nourrissons encore envers les cégeps. Mais quels ont été les gestes posés pour que les collèges puissent répondre à ces attentes?

Au phénomène du décrochage, des échecs, devant le désarroi face au chômage élevé et au désespoir de plus en plus grand de la clientèle collégiale, nous avons répondu par des COUPURES:

- coupures dans les services d'animation sportive;
- coupures dans les services d'animation socioculturelle;
- coupures dans les services d'animation en pastorale;
- coupures dans les services de psychologie et d'orientation;

- coupures dans les services de support à l'enseignement: audiovisuel, perfectionnement des enseignantes et des enseignants, etc.

- coupures dans les bibliothèques (malgré les problèmes liés à l'apprentissage du français et à la pauvreté de la langue);

- coupures dans les services d'aide financière en cette période où les besoins de supports financiers se font plus grands;

- disparition progressive des registraires à l'origine affectés à l'encadrement scolaire;

- uniquement 4 travailleuses et travailleurs sociaux dans l'ensemble du réseau;

- disparition des services de santé;

- disparition des services de placement;

- surcharge pour les services d'aide pédagogique individuelle; la sollicitation est si grande qu'il est devenu impossible d'assurer le support et l'encadrement nécessaire à l'étudiante et à l'étudiant;

- surcharge, chez les conseillères et conseillers pédagogiques, provoquée principalement par leur transfert au secteur plus rentable de l'éducation des adultes.

On nous répondra que certains de ces services sont assurés par d'autres organismes!... C'est faire preuve de bien peu de conscience et de réalisme lorsque nous savons pertinemment que ces coupures affectent l'ensemble des services gouvernementaux dispensés à la population québécoise. Que fait-on devant le besoin de formation de nos travailleuses et travailleurs, devant ce besoin d'ouvrières et d'ouvriers de plus en plus spécialisés?

- On répond par des programmes de formation dont l'objectif principal est la RENTABILITÉ.
- On affecte, à cette clientèle, des ressources soumises à ce même objectif de RENTABILITÉ.
- Pour ce qui est des services, on ne peut les couper puisqu'on leur en offre si peu.

CONCLUSION

Dans l'euphorie des coupures, cet objectif a occupé tellement de place qu'au nom d'une saine gestion, le personnel affecté à cette fin a **lui** augmenté... Pourtant, le développement de la technologie en ce domaine aurait dû provoquer l'effet inverse et ce, à l'instar des grandes entreprises. Citons, à titre d'exemple, la compagnie Alcan.

Nos propos semblent peut-être excessifs et sévères. Ce n'est possiblement pas ce que nous voudrions entendre, mais c'est ce qui **se dit**... Comme nous l'avons déjà affirmé au point de départ, l'existence du réseau collégial n'est pas à remettre en cause. Si le Québec a su rapidement se projeter au rang d'une société moderne c'est en grande partie grâce aux cégeps. Nous ne pouvons porter ce regard critique sans avoir à l'esprit qu'en pleine croissance, on n'a fourni aux cégeps que le minimum en termes budgétaires pour assurer ce qui semblait être l'essentiel. Il serait aberrant de leur reprocher, aujourd'hui, de ne pas avoir répondu à toutes les attentes alors qu'on ne leur en avait pas fourni les moyens.

Oui, il est opportun de se questionner; mais le questionnement doit se faire sur la pertinence des choix que nous avons faits, des décisions que nous avons prises, et surtout sur celles qui devront être prises pour l'AVENIR.

Croyons-nous toujours à cette nécessité qu'est l'éducation? Si oui, nous devrons faire les choix qui s'imposent et cesser de discourir. C'est peut-être la seule question à laquelle nous avons à répondre et nous espérons que **là aussi** le gouvernement s'engagera à défendre le OUI.

L'avenir du Québec dépend de ce OUI.